



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 111 c) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose ce qui suit :

« **Article 20**
Comité des placements

Le Comité des placements se compose de neuf membres, nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte [de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies] et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale. »

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Masakazu Arikawa (Japon)***

Emilio J. Cárdenas (Argentine)*

Fernando G. Chico Pardo (Mexique)*

Madhav Dhar (Inde)***

Achim Kassow (Allemagne)**

Nemir A. Kirdar (Iraq)***

William J. McDonough (États-Unis d'Amérique)**

* A/64/50.



Linah K. Mohohlo (Botswana)*

Hélène Ploix (France)**

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2009.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2010.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2011.

3. Les mandats de MM. Cárdenas et Chico Pardo et de M^{me} Mohohlo venant à expiration le 31 décembre 2009, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-quatrième session, à confirmer la nomination de trois personnes désignées par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2010.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la confirmation. Il est proposé de procéder de même à la soixante-quatrième session.
